

Des possibilités d'investissement très limitées..

Une situation financière tendue.

L'analyse financière 2013 réalisée par le receveur municipal met en évidence une situation financière tendue.

En effet, l'endettement communal est important au regard du niveau des produits réels de fonctionnement. Aujourd'hui, une année de produits ne suffit pas au remboursement du capital des emprunts restant à rembourser.

Cet endettement résulte de la politique soutenue conduite depuis 2010, année au cours de laquelle la commune a acquis, au centre bourg, un immeuble d'habitation pour 486 000€ qui a ensuite été aménagé en partie en local commercial en 2012 et 2013 (supérette et boulangerie). Sur la période 2011-2013, les dépenses d'investissement, les dépenses d'équipement et de placement financier, réalisé en 2012, s'élèvent à 933 000€.

Même si la situation n'est pas alarmante, elle a de quoi nous interroger sur l'intérêt de la préemption de cette propriété au regard du coût que cela représente pour notre commune.

Force est de constater que cette situation limite nos propres possibilités d'investissement. Ainsi, le recours à l'emprunt n'est pas souhaitable aujourd'hui au risque d'alourdir encore un peu plus la charge déjà importante. Seules des marges de manœuvre en section de fonctionnement pourraient permettre de financer les investissements à venir. Il nous faudrait alors restreindre les dépenses courantes et augmenter les produits.

De plus et pour cette seule année 2014, l'Etat a amputé notre dotation annuelle de fonctionnement de près de 5%, soit 5385€, pour le redressement des finances publiques de la France.

Aussi, le financement des prochaines dépenses d'équipement (investissement) se fera soit par l'autofinancement dégagé, actuellement de l'ordre de 50 000€ net par an, soit par des ressources d'origine externe (subventions, taxe locale d'équipement...) ou plus certainement par une combinaison de ces deux possibilités.

Devant ce constat, le cadre contraint du financement des prochaines dépenses est maintenant posé et il nous faudra y être attentifs.

(Le rapport du receveur municipal est consultable en mairie)

Le Maire,
les
conseillers
municipaux et
l'ensemble
des agents
communaux
vous
souhaitent
d'excellentes
fêtes de fin
d'année.

La cerisaie, une mise aux normes nécessaire...

et tardive.

Souhaitant être en conformité avec la réglementation et soucieux d'assurer la sécurité des utilisateurs de La Cerisaie, nous avons sollicité la commission de sécurité départementale aux fins d'obtenir l'autorisation d'ouverture de cette structure au public.

Cette commission, composée de représentants des pompiers, de la gendarmerie et de la préfecture s'est donc rendue dans les locaux de La Cerisaie fin août 2014.

Nous pensions que cette visite n'était que pure formalité, La Cerisaie fonctionnant depuis déjà quelques années

La surprise fut de taille à l'énoncé des travaux à réaliser.

- Cloisonner le local chaufferie avec des matériaux coupe-feu.

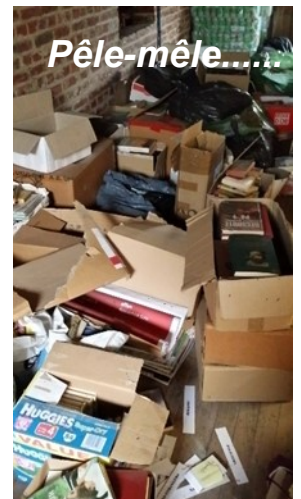


- Installer des barres anti panique sur les portes donnant vers l'extérieur. Pour être complet les menuiseries actuelles récentes installées dans la salle informatique et la grande salle sous l'égide de l'ancienne équipe municipale s'ouvrent vers l'intérieur. L'anti panique nécessitant d'ouvrir vers l'extérieur, il nous faut parallèlement changer ces menuiseries.
- Vider le grenier d'un stock de livres qui étaient entreposés là depuis de longs mois, en vrac, et installer une porte coupe-feu
- Condamner les cheminées de façon à ce que l'on ne puisse pas y faire du feu.

Ne pas réaliser ces travaux de mise aux normes nous exposait au refus d'ouverture de cette Maison pour tous. Mis devant le fait accompli, avec des dépenses non prévues au budget, nous assumons l'héritage de l'ancienne équipe municipale. Il est du devoir des élus de prendre la mesure de leurs responsabilités afin de prévenir autant que possible les risques encourus par les usagers.



La chaufferie avant travaux.



Pêle-mêle.....

Le Tour de France 2015 passe par Daours

... Et si on fleurissait notre village.

Le 8 juillet 2015, l'étape du Tour de France, Arras - Amiens, passera par Daours.

Comment fêter au mieux ce passage des coureurs ?

Nous avons donc décidé d'associer à cet événement un concours de maisons fleuries qui connaîtra son épilogue lors de la fête du village les 25 et 26 juillet 2015.

Toutes les personnes souhaitant participer à ce concours sont invitées à s'inscrire en Mairie jusqu'au 30 avril 2015. Des lots récompenseront les plus belles réalisations.

Dans la presse...



La municipalité remercie toutes les personnes qui ont contribué à la bonne tenue de cette 34^{ème} foire de Saint-Adhéland :

Les agents communaux qui n'ont pas hésité à donner de leur temps mais également quelques habitants qui ont participé le jour même à l'accueil des exposants, tôt le matin, et au placement des visiteurs dans les parkings. Nous ne souhaitons oublier personne mais tenons à remercier spécifiquement Monsieur Maraux Sylvain et son fils Kevin ainsi que Logan Maille qui dès 5h00 le matin étaient déjà sur « le pont ».

Remerciements également aux associations de la commune qui ont participé à l'animation de cette fête (forum des associations et tenue de stands de restauration).

Repas des aînés du 30 novembre

Ce sont 80 personnes qui se sont retrouvées à la salle des fêtes à l'occasion du repas des aînés. Jeunes et moins jeunes ont dansé l'après-midi après avoir pris un repas de qualité préparé et servi par le traiteur Derumigny. Des commerces du village avaient fourni, pour la supérette, les boissons, et pour la boulangerie, le dessert, un excellent gâteau de mousse aux framboises et fruits de la passion. Chaque convive est reparti avec un ballotin de meringues.

Jacky, comme à son habitude, a animé cet après-midi avec des musiques diversifiées permettant à chacun de trouver son bonheur.



Le Très Haut Débit pour 2017?

Une première rencontre s'est tenue avec la société chargée de déployer la fibre optique dans le département de la Somme. Notre commune est inscrite pour un déploiement prioritaire de cette technologie. Le nœud de raccordement sera implanté à Daours et desservira notamment nos voisins de Bussy et Vecquemont. Si tout se passe sans encombre, les premiers branchements à internet via la fibre optique pourront avoir lieu début 2017. Nous reviendrons sur ce dossier au fur et à mesure de son avancement et notamment sur son aspect financier.



Le ballon au poing renaît à Daours

Une nouvelle association va réintroduire le ballon au poing dans notre village. En effet, des passionnés ont décidé d'utiliser le terrain de ballon au poing situé rue de la Vieille Somme pour relancer ce sport essentiellement présent dans notre département. Après avoir rencontré les promoteurs de ce projet, le conseil municipal, soucieux de proposer une offre variée d'activités culturelles et sportives a donné un avis favorable pour que cette pratique sportive redémarre dans notre village.

Avis aux amateurs...

Une initiation à ce sport, notamment à l'intention des jeunes, est prévue. Renseignements en Mairie.

En direct du Val de Somme : Le compostage...

Dès les premières réunions de la commission environnement à la Communauté de communes, nous avons demandé qu'une réflexion soit menée sur le compostage des déchets verts dans le but de réduire la production de déchets. Aussi lors de sa réunion du 22 octobre 2014, le bureau du Conseil Communautaire a donné un avis favorable à l'adhésion au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) pour conduire un projet de sensibilisation et d'animation sur le thème du compostage. L'ensemble des 32 communes qui composent notre communauté de communes serait réparti en 6 groupements de communes, notre groupement étant composé des communes de Daours, Vecquemont, Bussy, Aubigny et Lamotte Brebières.

Début 2015, les habitants du regroupement seront invités à une réunion d'information sur le thème de la gestion des déchets verts, du compostage à domicile, des intérêts du compost pour le jardin...

Ensuite une formation aux bons gestes du compostage sera dispensée pour que, dès le début du deuxième trimestre, des composteurs soient proposés aux familles avec formation pratique à leur installation (exposition au soleil, en haut ou en bas de pente, son entretien, sa vie au quotidien...).

La fourniture des composteurs devra faire l'objet d'un marché pour permettre une baisse sensible du coût. Ce coût une fois connu, nous aurons à réfléchir sur le montant de la participation des collectivités locales au profit de l'équipement des familles.

Inscription sur les listes électorales:

► vous venez d'arriver dans la commune

► ou tout simplement vous n'êtes pas encore inscrit

Dépêchez-vous, vous avez jusqu'au 31 décembre 2014 pour vous inscrire sur les listes électorales de Daours.

Pour information, l'inscription des jeunes de 18 ans est automatique

A noter...

Dès le 1er janvier 2015 les habitants de Daours devront avoir 62 ans et être inscrits sur les listes électorales de la commune pour bénéficier des avantages dédiés aux aînés (colis, repas). En effet, le conseil municipal a décidé d'aligner l'âge d'ouverture de ces droits sur l'âge légal de départ à la retraite qui est aujourd'hui de 62 ans.

Toutefois il n'y a pas de changement pour les habitants en ayant bénéficié en 2014.

Mairie : Rappel des horaires d'accueil...

Lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois, permanence des élus de 17h00 à 18h00.